



PROGRAMME CAFI 2

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DES
CONSULTANTS/EXPERTS POUR L'OPTIMISATION DE
L'UTILISATION DES TERRES AUX FINS DE
PRODUCTION DE CULTURES VIVRIERES**

1. Information sur les différents postes par composantes

Composantes	Postes	Nombre	Durée	Type contrat	Lieu d'affectation
Création d'une unité juridique agricole pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier et aux permis agricoles.	Conseiller Juridique	1	8 mois	Individuel	Libreville
	Assistants Juridiques	3			
Optimisation de l'utilisation des terres	Consultant Pédologue Senior	1	12 mois		
	Assistants Pédologues	5			
	Expert en analyse spatialement explicite de l'hétérogénéité des sols	1	3 mois		
	Expert analyse de l'aptitude à l'agriculture pour 5 cultures prioritaires	1	12 mois		
	Assistants Expert analyse de l'aptitude	6			
Création d'un laboratoire SIG et renforcement des capacités techniques au sein du ministère	Assistants SIG	2			
Création d'un laboratoire d'analyse des sols et renforcement des capacités techniques au sein du ministère	Pédologues à plein temps	2	12 mois		
	Stagiaires	5			

2. Contexte et justification

Le 29 septembre 2015 à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Gabon a signé la Déclaration conjointe de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI). Dans le cadre de sa participation aux activités de cette Initiative, le Gabon a d'abord élaboré un Cadre national d'investissement (CNI), présenté au Conseil d'administration de CAFI et approuvé le 27 juin 2017, avant la signature de la lettre d'intention entre l'État gabonais et CAFI. Dans la lettre d'intention, le Gabon s'est engagé à réduire ses émissions de GES issues des activités forestières de 50 % à l'horizon 2025 – en retenant l'année 2005 comme niveau de référence. Pour sa part, La CAFI s'est engagée à obtenir et à mobiliser des fonds à l'appui de la mise en œuvre du CNI.

Un descriptif de programme dénommé CAFI 1 pour soutenir la première phase de ces activités a ensuite été élaboré et approuvé. Deux objectifs spécifiques ont été retenus pour cette phase, à savoir : 1) *élaborer et mettre en œuvre, de manière transparente et participative, un Plan national d'affectation des terres (PNAT) qui organise et optimise l'utilisation des terres et des ressources forestières par les différents secteurs économiques du pays ;* et 2) *établir un Système national d'observation des ressources naturelles et forestières (SNORNF).*

Les résultats obtenus de CAFI 1 constituent une base de référence pour la Gabon, qui a sollicité et obtenu de CAFI, un autre financement afin de 1) accroître le potentiel de séquestration du carbone forestier grâce à l'expansion du réseau d'aires protégées, et 2) éviter ou réduire les émissions futures du secteur agricole tout en répondant aux besoins de consommation alimentaire du pays grâce à l'optimisation de l'utilisation des terres.

L'objectif deux de ce Programme s'intègre parfaitement à la stratégie du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation, qui consiste à réduire la dépendance du Gabon à l'égard des importations de produits alimentaires par l'intensification de la production agricole.

Ainsi, le Programme CAFI 2 (1) facilitera la réglementation du régime foncier et la procédure d'obtention de permis pour les zones de production agricole et, 2) fournira un appui technique à l'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG), pour la conduite du processus d'optimisation de l'utilisation des terres. A cet effet, une partie du financement de ce Programme, a été orientée pour le recrutement des personnels spécialisés.

C'est dans ce contexte que se justifie les présents termes de référence.

3. Présentation de l'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG)

L'Agence de Développement Agricole du Gabon, en abrégé ADAG est un Organe de mise en œuvre de la politique de développement agricole du gouvernement. Elle a été créée par décret n° 0574/PR/MAECMOPG du 23 novembre 2005, modifié par le décret n°00251/PR/MAEPSAG du 21 août 2017.

Etablissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie administrative et financière, l'ADAG est placée sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation et sous la tutelle financière du Ministère en charge du Budget. A ce titre, elle est notamment chargée :

1. En sa qualité de service public, de (i) réaliser et suivre les programmes de développement agricole et rural sur toute l'étendue du territoire national, (ii) d'assurer l'appui à la conception et à la réalisation de projets agricoles et de modèles d'exploitation innovants rentables et durables, et (iii) d'assurer la gestion administrative et financière des aides publiques orientées vers l'appui à la production.
2. En sa qualité de service de développement, de (i) assurer la mobilisation, l'aménagement et la mise en valeur des terres agricoles et la conduite d'actions d'information et promotion de l'offre nationale en matière d'investissement agricole, (ii) promouvoir une agriculture entrepreneuriale et durable, (iii) procéder à la levée des fonds pour le développement des projets agricoles et de (iv) répondre à la demande locale et augmenter la disponibilité des semences.

Conformément au Décret n°000136/PR/MAEPG du 20 avril 2018 fixant ses statuts, l'ADAG dispose d'un Conseil d'administration, d'une Direction Générale et d'une Agence Comptable.

Composante technico-administrative essentielle des activités opérationnelles, la Direction Générale de l'ADAG comprend : les services d'appui, les services techniques et les services territoriaux. Cette organisation fait de l'ADAG un organe de proximité qui devra répondre aux attentes du Gouvernement. C'est pour cette raison qu'elle a été retenue comme agence de mise en œuvre des activités du Programme CAFI 2.

1. Objectif et Approche de la Mission

1.1. Objectif général de la mission

Composantes	Objectifs de la mission
1. Création d'une unité juridique agricole pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier et aux permis agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude documentaire et un examen des réglementations existantes comme première étape vers une réforme juridique - Faciliter la communication et l'échange d'informations entre les ONG partenaires de l'état et la Société civile. - Rédiger le cadre juridique du décret - Organiser 2 ateliers avec des représentants du MAEPA, du CC, du PNAT, de l'ANPN, des opérateurs du secteur privé et des ONG partenaires
2. Optimisation de l'utilisation des terres	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la carte des sols dressée dans les années 1960 - Effectuer une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour cinq cultures prioritaires :
3. Création d'un laboratoire SIG et renforcement des capacités techniques au sein du ministère	Embaucher et former du personnel national
4. Création d'un laboratoire d'analyse des sols et renforcement des capacités techniques au sein du ministère	Embaucher 2 Scientifiques pour assurer la direction technique du laboratoire de sols

2. Approche d'intervention

Chaque Expert/Consultant et son équipe, sous la supervision du Directeur Général de l'ADAG, aura à interagir avec tous les Services des départements ministériels impliqués dans la gestion du foncier, le CESE, les ONGs, la Société Civile, les personnes ressources, etc. tout au long de sa mission.

En se référant au plan d'action annuel spécifique à sa composante, le/la consultant/e sera amenée à fixer des résultats et à mettre en place un planning de travail périodique qui sera suivi à travers des réunions organisées avec la Direction Générale de l'ADAG, la Coordination du Programme CAFI 2 et le PNUD.

3. Livrables attendus et termes de paiement

La durée de la mission s'étalera sur une période bien déterminée pour chaque Consultant (e). Pendant cette période, le (la) consultant (e), assisté (e) de ses stagiaires, travaillera en étroite collaboration avec le Directeur Général de l'ADAG.

A cet effet, l'ADAG attend de chaque équipe :

- Une analyse claire et pertinente de la situation actuelle de chaque composante en dégagant de façon suffisamment claire les problèmes qui se posent ;
- Des solutions adaptées aux objectifs de chaque composante et du programme ;
- Des projets de textes destinés à actualiser et moderniser le dispositif juridique en vigueur en matière foncière et de permis agricoles dans le sens des objectifs du programme.

Aussi, est-il attendu, une version Word du recueil en langue française incluant une table des matières et l'ensemble de la documentation utilisée selon les thématiques couvertes.

Le paiement des honoraires s'effectuera sur la base d'un rapport mensuel en langue française que le/la consultant/e de la composante, au nom de toute l'équipe, soumettra à l'ADAG avec copies au PNUD. Tout document ayant fait l'objet d'appui à la mission (TDR, présentation, note technique, article de communication, note conceptuelle, etc..) doit être soumis en format numérique et avec le rapport mensuel.

Livable	Échéance	% du contrat
Rapport mensuel récapitulant les réalisations selon les tâches requises	La première semaine de chaque mois	1 mois du montant du contrat

4. Compétences et Profils Requis

4.1. Compétences

Le/la candidat(e) doit :

- Faire preuve d'intégrité et agir conformément aux valeurs et à l'éthique de l'ADAG et du système des Nations Unies ;
- Faire preuve de sensibilité et d'adaptabilité face aux différences de culture, de genre, de religion et d'âge ;
- Faire preuve d'impartialité et de discrétion ;
- Promouvoir la vision, la mission, les objectifs stratégiques de l'ADAG et du Programme CAFI 2.
- Faire preuve de grande capacité de travail en équipe et posséder de grandes aptitudes pour la résolution des conflits,
- Faire preuve de créativité, d'autonomie et de prise d'initiative et doit posséder de grandes aptitudes pour travailler sous forte pression ;
- Démontrer de solides aptitudes dans la gestion de projets ;
- Démontrer d'un esprit critique et d'analyse,
- Démontrer d'excellentes aptitudes de communication orale et écrite ;

4.2. Profils requis à Chaque Consultant et assistant

4.2.1. Éducation

Le consultant(e) devra avoir, un diplôme universitaire (bac+5 minimum, Doctorat, Ph D....) dans le domaine des sciences de la composante choisie (Sciences juridiques et administratives, Sciences agronomiques, Pédologie, Géologie, géoscience, géomatique, Système d'Information Géographique (SIG), etc.).

Pour les assistants, le niveau éducationnel requis, en adéquation avec la composante choisie, est fixé à un minimum de 3 ans.

4.2.2. Expérience

Le consultant et leurs assistants devront :

- Justifier d'une expérience professionnelle confirmée d'au moins 5 ans chacun, dans les thématiques liés à la composante choisie ;
- Être disponible à travailler en équipe et sous l'autorité du Directeur Général de l'ADAG ou de son Représentant ;
- Avoir une expérience dans le domaine du développement local et /ou de l'aide humanitaire est un atout ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse (aptitude à rédiger et à présenter des documents de qualité) ;
- Avoir la maîtrise parfaite des outils informatiques (outils de traitement de texte, de calcul, de présentation et de recherche). La connaissance des outils de gestion de base de données serait un atout.

4.2.3. Langues Requises :

- Connaissance confirmée de la langue Française.
- Maîtrise de la langue Anglaise est un atout.

5. Contenu de l'offre et Méthodologie de sélection des Consultants et des assistants

Les Personnes ayant les qualifications requises décrites au paragraphe précédent, peuvent postuler pour les présentes consultations. Les dossiers de candidature, doivent obligatoirement comprendre les pièces ci- dessous listées.

5.1. Offre technique

- Un CV mis à jour signé par le/a consultant/e ou l'assistant, incluant les expériences/références dans le domaine pertinent correspondant à la mission, avec contacts des références à l'appui (noms, adresse email et N° de téléphone) ;
- Une note méthodologique ne dépassant pas cinq (02) pages sur l'approche à adopter pour la mise en œuvre de la mission est exigée pour les Consultants (es).

5.2. Offre financière

Chaque Candidat(e) devra faire parvenir une offre financière mensuelle des prestations incluant tous les frais y compris le taux journalier d'honoraires, les frais liés aux pause-café. Cette indemnité est payée mensuellement et directement par le PNUD, après signature du contrat.

5.3. Évaluation de l'offre

Quel que soit la catégorie, les offres seront évaluées selon la base suivante : 70% score technique et 30% score financier :

Critères	Point maxi
Background et références de l'expert	100
Section A : Un diplôme d'études supérieures, dans des domaines pertinents à la présente mission : • Master dans la spécialité.....05 points • PhD/Doctorat10 points	10
Expérience professionnelle confirmée d'au moins 5 ans dans les thématiques, démontrant d'une bonne connaissance des acteurs institutionnels en lien avec la thématique du programme objet du recrutement • 05 ans 7 points • Entre 6 ans et 10 ans 15 points • 11 ans et plus20 Points	15
Au moins trois références dans la gestion et/ou coordination des projets nationaux et/ou internationaux démontrant une maîtrise de la mission. • Entre 03 et 05 Références..... 10 points • Entre 6 et 10 Références..... 15 points • 11 références et plus20 Points	15
Une expérience similaire sera un atout. • Aucune expérience0 point • 01 expérience ou plus05 points	5
Section B : Ayant occupé des fonctions administratives dans le département ministériel de tutelle* Chef de Service..... 05 points Directeur 10 points Directeur Général.....15 points trois (successivement)..... 20 points	20
Section C : Note méthodologique : Appréciation de la note méthodologique et du planning d'exécution par le comité d'évaluation : clarté de l'approche, cohérence et réponse aux délais de la mission	15
Les aspects importants de la tâche à accomplir ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée selon les orientations des TDR	10
La présentation est-elle claire et le déroulement des activités et la planification sont-ils logiques, réalistes et garantissent-ils une réalisation efficace du projet	05
Section D : Entretien oral	15

*Prière de joindre les pièces justificatives (par exemple une attestation de nomination)

NB : les candidats ayant obtenus 49 points ou plus à l'évaluation du dossier technique (section A et B de la grille d'évaluation) seront convoqués à un entretien oral (section D)
Les offres techniques ayant obtenue un score moins de 70 points / 100 seront rejetées sans passer au dépouillement financier

Évaluation globale de l'offre :

Total note technique (pour que l'offre soit acceptable le Total des experts doit être supérieur à 70pts)		
Pondération 70% de la note technique		
Note financière		
Score Total (Score Technique X 0.7 + Score Financier X 0.3)		

Le contrat sera attribué au Consultant ou Assistant individuel ayant présenté l'offre évaluée comme étant conforme et ayant reçu le score combiné le plus élevé selon les poids prédéfinis des notes technique et financière.

6. Remise des offres

Les Candidats devront faire parvenir leurs demandes au plus tard le 30 décembre 2020 à 12h00, à la Direction Générale de l'Agence de Développement Agricole du Gabon, sise au quartier Avorbam, Commune d'Akanda.

NB : Aucun dossier ne sera rendu aux postulants.

Fait à Libreville, le **28 DEC. 2020**

Le Directeur Général

Rolexin NGANGORI ADAMAS